Case
FRC
15352

~~FRC.1. 5212~~

par Brissot (J.)

125.
C 72/8

UN DEFENSEUR DU PEUPLE A L'EMPEREUR JOSEPH II.

SUR SON RÉGLEMENT CONCERNANT L'ÉMIGRATION, SES DIVERSES RÉFORMES. &c.

DUBLIN

M. DCC. LXXXV.

THE NEWBERRY
LIBRARY

PRINCE

L'Europe entiere a juſqu'à préſent admiré le zele avec lequel tu pourſuis dans tes états le fanatiſme religieux, & les ſuperſtitions de la vieille politique. Elle t'a vu avec joie briſer ces liens ſous leſquels gémiſſoient la raiſon & l'induſtrie. Elle a fait des vœux pour que ta conduite trouvât ſur les autres trônes, des imitateurs éclairés. Pourquoi ton réglement ſur l'émigration nous force-t il à changer de langage ? comment as-tu pu tout d'un coup abandonner les principes philoſophiques qui te dirigeoient dans ta noble carriere ? comment après avoir ſi bien apprécié les titres, le pouvoir, la deſtination des couronnes, copies-tu, reprens-tu le langage des anciens deſpotes de l'Allemagne ? comment après avoir tant eſſaïé, tant fait pour abaiſſer ton trône, & élever tes ſujets, pour les élever au niveau de l'humanité, comment les replonges-tu dans cet eſclavage politique dont tu voulois briſer les liens.

Oui, Prince, *un Édit contre les émigrations, eſt un Édit d'eſclavage.* Il n'eſt pas fait pour des hommes, il ne devoit pas paroître dans le 18me. ſiecle, il ne devoit pas por-

ter le nom d'un prince qui s'eſt montré juſqu'à préſent ou a voulu ſe montrer le défenſeur du peuple.

Je le vois, tu ne connois pas encore tous les droits de ce peuple ; tu ne connois pas tous les droits de l'homme --- Je ne te demanderai pas excuſe de ma franchiſe. Ce langage fait pour le commun des princes t'offenſeroit. Pour toi, tu veux t inſtruire, tu cherches la vérité, tu hais la flatterie ; je remplirai tes vues, je te dirai la vérité ſur le peuple, pour le peuple. J'ai bien étudié ſes droits. C'étoient les miens. Je dois mieux les connoitre que toi, malgré le zele que tu as mis à les connoitre. Ton intérêt a dû être plus fort que ton humanité. Il l'a été. Tu n'étois pas un dieu. Tu n'étois pas même un homme. Tu étois un Roi; & le Roi ſe montre encore dans le ſacrifice que tu as fait de tes titres. Car tu n'en as déchiré qu'une partie. Tu ſembles croire ſacrés ceux que tu as conſervés. Voilà ton erreur. Je te le répete; non, tu ne connois pas encore la force de ce mot : *peuple*, de ce mot : *homme.*

Où l'aurois tu appris ? dans les livres ? en eſt-il un ſeul dans ton païs, dans les autres qui ait ſolidement défendu les droits du peuple? dans tes voyages ? tu as vu ici des automates chantans au milieu de leurs fers ; là des nobles fiers de leurs haillons & du deſpotiſme qu'ils ſoutiennent & qui les écraſe ; ailleurs des malades qui ſe croient ſains, parce qu'ils ne

ſentent pas leur mal, libres, parce qu'ils ont la vanité de ne vouloir pas paroitre eſclaves. Tu n'as pas vu des hommes, un peuple.

Les Juriſconſultes, les philoſophes même que tu as conſultés, ne t'ont pas toujours dit la vérité. Les uns ne la ſavoient pas, les autres la cachoient. J'en connois un qui ſe félicitoit d'avoir pu t'entretenir ſur la police, l'adminiſtration, les lois. Eh bien, ce philoſophe aimoit le peuple, & il ne le connoiſſoit pas, & il ne le reſpectoit pas aſſez. Il avoit la manie des adminiſtrateurs; car il mettoit toute la force, tout le bien dans le gouvernement; il ne donnoit rien au peuple. Prince, un bon païs, eſt celui où le gouvernement fait peu, où le peuple fait beaucoup. Cette maxime, je le ſais, renverſe toutes nos machines politiques. Tant mieux, puiſqu'elles ſont toutes mauvaiſes. Le moyen de les réformer, de les améliorer, c'eſt de les réduire, & pour les réduire, de rendre le peuple eſtimable. Ce n'eſt pas un miracle ſi difficile. Il ne faut que lui rendre ſes droits.

Tu n'es pas encore parvenu à ce point, puiſque, loin de faire cette reſtitution, tu violes le plus beau droit de l'homme, la liberté. Dans le zele qui t'enflamme pour ſignaler ton adminiſtration, tu as cru ton peuple heureux, parce que tu lui donnois des lois ſages; tu le veux enchaîner, parce que tu le crois heureux. Avois-tu donc beſoin d'autre lien que ce

lui du bonheur ? s'il existe, ton réglement inutile outrage ton peuple, s il n'existe pas, ton réglement plus inutile n'arrêtera pas l'esclave fugitif.

Ce Réglement aura des conséquences plus funestes encore. La chaine que tu fabriques, va s'étendre sur toute l'europe. Les bons princes te suivront par admiration ; les méchans, les jaloux, par intérêt personel.

Eh ! qu'auront à répondre les philosophes qui s'applaudissoient d'avoir un de leurs chefs sur le trône ? ils l'avoueront courageusement, ils diront que tu t'es trompé ; ils doivent le dire, l'écrire, le publier, afin de prévenir les suites fatales de tou erreur. Les moindres erreurs d'un prince sont dangereuses. Elles le sont bien plus, lorsqu'il a la réputation d'être bon & éclairé --- voilà le motif qui me met la plume à la main.

Peuple, pardonne si ma foible plume entreprend ta défense. Je veux ouvrir la lice ; d'autres la parcourront avec plus de vigueur. J'ai médité sur tes droits, sur ton état ; l'esclavage dans lequel tu languis partout & depuis si longtems m'a effraïé --- Je me suis cru quelquefois visionaire en lisant tes titres, en te voyant si grand dans ta nature, si dégradé dans l'état social. J'ai craint quelquefois d'être couvert du ridicule, si j'osois te venger. Qu'il s'arme contre moi, il m'importe peu. Je veux t'apprendre ce que tu as été, ce que tu pourrois

être, comment tu pourras reprendre insensiblement tes droits usurpés, les reprendre sans violence, par le seul empire de la raison. Tu es presque partout malheureux, méprisé. Partout on te fait une loi sacrée de garder tes fers; on te fait un crime de les briser. Je vais te prouver que tu en as le droit, que tu le tiens de la nature & du pacte social, que tu ne peux sans crime végéter sur le sol de l'oppression.

Les Jurisconsultes n'ont point encore agité la grande question de l'émigration. Ils ont minutieusement classé les serfs, détaillé les droits du Seigneur sur son Vassal, sur son homme *de glebe*, mais jamais ils n'ont parlé des droits de l'individu, ou plutôt ils se sont concertés avec ses oppresseurs pour les lui voler tous au nom de la loi, après qu'on les lui a eu volés en vertu de l'épée. Ainsi vous verrez ces Apôtres de l'esclavage & de la barbarie, enseigner que ce serf ne peut quitter la terre dans laquelle il est né, la chaine qui l'accable, le ratelier auquel il est attaché comme une bête de somme, sans être coupable de félonie.

Je ne parle pas seulement des Jurisconsultes Allemands & Polonois; les exemples journaliers qu'ils ont sous les yeux, la tradition des siecles passés semblent les justifier; mais les Jurisconsultes François, au milieu des lumieres dont la philosophie les entoure, soutenir

un pareil syſtême ! (*) Que dis-je, des François ? Le premier des Juriſconſultes Anglois, Blackſtone, n'a t-il pas lui même reſſerré les liens par leſquels on croit l'homme attaché au ſol qui l'a vu naître ? Conſultez la page 358 de ſon Commentaire ſur les Loix d'Angleterre, vous y trouverez cette déciſion : » C'eſt un » principe de la loi univerſelle que le ſujet par » naiſſance d'un Prince ne peut par aucun acte, » ou en jurant la foi ou l'allégiance à un autre, » ſe délivrer de la foi ou de l'allégiance natu- » relle qu'il doit au premier. Car cette der- » niere eſt intrinſeque, primitive, antérieure » à toute autre, & ineffaçable, &c. &c. « Croira-t-on qu'une phraſe auſſi lache, auſſi ſervile, ait été écrite par le compatriote des Sidney, des Milton, par le contemporain de l'hiſtorienne de la Maiſon des Stuards ? (**) Mais Blackſtone, avec beaucoup de connoiſſance des loix de ſon pays, avoit une tête peu philoſophique. C'étoit le Pothier de l'An-

(*) J'excepte cependant du nombre de ces Juriſconſultes M. Proſt de Royer, qui dans un bon article ſur l'abdication de la patrie, a ſoutenu que tout citoïen avoit le droit d'y renoncer.

(**) Sous le regne de Charles I., un des plus intrépides défenſeurs de la liberté Angloiſe, Sir John Elliot, mort à la Tour, martyr de deſpotiſme, fit un ouvrage intitulé : *The Monarchy of Man ;* il y prouve une partie des principes que nous avons poſés. Il y agite cette queſtion ſi débattue, ſi les Rois doivent être ſujets aux loix. --- Son ouvrage eſt reſté manuſcrit, & eſt conſervé au Muſeum Britannique.

gleterre. Mais comme il y a loin de Pothier à l'auteur du contrat ſocial ! C'eſt ce contrat ſocial, c'eſt la nature qu'il faut conſulter pour réſoudre le problême de l'émigration. Que nous dit la Nature ? qu'elle nous créa pour être heureux, qu'elle nous donna des organes pour le devenir, que c'eſt là le but, la fin de notre être. Que nous dit le pacte primitif des Sociétés ? Que l'homme s'aſſocia à l'homme pour être heureux, qu'il ſe ſoumet à un chef pour l'être, que ſon devoir marche de pair avec ſon droit, que le chef ne peut rompre ſon pacte, ſans que le ſujet ſoit libre & dégagé de ſon côté. Il nous dit, que l'individu peut renoncer à la patrie quand il y eſt mal à ſon aiſe, quand le gouvernement, au lieu de le protéger, l'opprime, quand la loi n'eſt que le caprice du Prince. Alors on quitte, on eſt forcé par la raiſon de quitter ſon pays, comme on quitte un habit empoiſonné. Le crime n'eſt pas à fuir mais à reſter, mais à trainer des jours languiſſans dans l'eſclavage tandis qu'on pourroit en couler d'heureux dans l'aſile de la liberté. Voilà ce qui eſt écrit dans le contrat ſocial, non pas ſur de frêles parchemins, que le tems peut anéantir, que le glaive des tyrans ou de la ſuperſtition peut déchirer. Mais voilà ce que la nature a écrit ſur l'homme, dans ſon eſprit, ſur ſes organes.

Juſqu'à ce que la nature ait marqué ſur eux une empreinte viſible de l'eſclavage, juſqu'à

ce qu'elle faſſe naître les ſujets avec des fers, les Princes avec le ſceptre, ou des marques de leur pré-éminence, ou une organiſation ſupérieure, je croirai que tous les hommes naiſſent égaux, que le contrat de leurs peres ne peut rompre cette égalité ni détruire leur droit.

Je croirai que l'homme naît libre, qu'en acquérant la raiſon & la volonté, il eſt maître de choiſir ſon païs, ſa religion, le Gouvernement qui lui plait davantage, qui s'accorde le mieux avec ſes idées. Je croirai que l'*ubi bene, ibi patria*, eſt l'axiome le plus ſacré. Je croirai que les lâches politiques, les pédanteſques juriſconſultes qui diſent, prêchent, impriment le contraire, mentent à leur nature, à leur conſcience, à la divinité, enſeignent une doctrine pernicieuſe aux individus & aux Gouvernemens même.

Il n'eſt pas beſoin de citer des autorités ici; la raiſon eſt ſon autorité à elle-meme, & c'eſt bien la meilleure : que chacun rentre en lui-même, & mette à l'écart les préjugés & les noms, qu'il s'interroge, qu'il interroge ce reſſort de réſiſtance que l'ame oppoſe naturellement à l'oppreſſion, reſſort que tout l'art des tirans ne peut briſer, qui ne ſe perd qu'au tombeau dans l'eſclave même dont toute la vie a été occupée à le rouiller, à l'uſer, à le corrompre, que l'homme en un mot, tâte, ſonde, preſſe l'homme, & il ſera convaincu

de cette vérité politique : *le citoïen n'eſt attaché à ſa patrie que par le lien naturel du bonheur. S'il ſe rompt, ſon engagement civil eſt rompu, il n'a plus de patrie.* Le tyran dit :

„ La patrie eſt aux lieux où le ciel me fait maître. „

L'eſclave dit :

„ La patrie eſt aux lieux où le ciel m'a fait naître. „

L'homme de la nature dit :

„ La patrie eſt aux lieux où nos jours ſont ſereins. „

Voilà une vérité de tous les temps, de tous les pays. Vous la trouverez conſacrée à chaque page dans l'hiſtoire, vous la trouverez dans ces émigrations nombreuſes qui ſignalerent les jours ténébreux de la Grece, lorſque l'eſprit Républicain fut remplacé par l'eſprit tyrannique. Vous la retrouverez dans la retraite du peuple Romain ſur le mont Aventin, dans les dernieres révolutions de cette République, dans la retraite de Sertorius en Eſpagne, de Caton à Utique, Utique qui devenoit Rome pour lui, lorſque Rome n'étoit plus ; vous la retrouverez gravée ſur l'épée qui lui perça le ſein, lorſqu'Utique ne put l'empêcher d'être le témoin du triomphe de l'uſurpateur. Vous la retrouverez dans mille faits de l'hiſtoire moderne. dans les fondements de la République de Veniſe, fondements jettés par quelques émigrans courageux lorſque l'Italie gémiſſoit ſous un joug étranger. Vous la retrouverez dans l'hiſtoire de ces Presbytériens,

de ces Quakers, à qui la persécution d'un fanatique Stuart fit franchir une étendue immense de mers & préférer des déserts, des marais aux villes policées d'une Isle floriſſante. Vous la retrouverez dans l'hiſtoire de ces infortunés Acadiens (*) que la douleur de perdre le nom de François & de ſe ſoumettre au joug Anglois, tranſplanta loin de leur Paradis, dans une contrée inculte où le chagrin les fit périr. Enfin vous la retrouverez dans l'hiſtoire à jamais mémorable de cette perſécution religieuſe, qui, dans le dernier ſiecle, enleva des milliers d'individus, de tréſors, une foule d'arts à la France, pour en peupler, enrichir les contrées de la tolérance. Voilà des faits qui viennent à l'appui de la nature & du pacte ſocial; des faits qui nous diſent que l'oppreſſion malgré toute ſa rage eſt toujours moins forte que la nature, qu'il eſt un point où l'eſclave irrité devient furieux, briſe ſes liens, immole le tyran, ou ſans daigner répandre ſon ſang, fuit malgré tous ſes efforts, dans un aſile étranger. Envain les Princes arment-ils alors les lois d'un glaive rigoureux pour arrêter les fugitifs (**); envain les déſ-

(*) Voy. la Deſcription de l'Acadie par l'Abbé Raynal.

(**) Louis XIV. rendit le 13 Septembre 1699 une Déclaration par laquelle il ordonne que les fugitifs en pays étranger ſoient condamnés, ſavoir, les hommes aux galeres à perpétuité, les femmes à être enfermées le reſte de leurs jours avec confiſcation de biens. La même

honorent-ils, les renferment-ils, les martyrisent-ils. La loi n'eſt & ne paroît à tous que l'inſtrument de l'injuſtice. Le déshoneur n'eſt point pour la foibleſſe, mais pour le crime; ou les fers ſe lâchent inſenſiblement & les geoliers & les juges ſe laſſent d'une fureur inutile; ou s'ils la continuent, le ſang des martyrs eſt ſouvent le ſignal d'une révolution, d'un carnage, ou d'une déſertion univerſelle: le ſang des martyrs, dit l'Abbé Raynal, fut toujours & par-tout la ſemence du proſélitiſme.

Voilà ce que l'hiſtoire nous apprend, & elle devoit bien ſervir de leçon aux Souverains qui s'imaginent avec des réglements, des prohibitions, retenir leurs ſujets & l'argent dans tous leurs Etats (*). L'argent eſt denrée, il va où il eſt mieux payé, où il a plus de prix.

peine devoit avoir lieu contre ceux qui auroient contribué directement ou indirectement à leur évaſion. Par une Ordonnance de François I., rendue à St. Germain en Laye au mois de Juillet 1534, les déſerteurs avec ſortie du Royaume ſont déclarés criminels de leze-Majeſté, leurs enfans ſont privés de tous honneurs.

Lorſqu'une foule de Presbytériens s'embarquoit pour l'Amérique, l'impérieux Charles ne fit-il pas arrêter huit vaiſſeaux chargés de ces émigrans & prêts à partir. Ils trouverent bien les moyens de s'échapper.

(*) Les Douanes de l'Angleterre viennent encore de renouveller les défenſes d'exporter l'or & l'argent de l'Angleterre. Une pareille défenſe ſembleroit dater du 15me. ſiecle; elle eſt incroyable au 18me. chez une Nation auſſi éclairée en politique, qui devroit être bien corrigée de la manie des réglemens, par les leçons que lui donnent tous les jours les Contrebandiers.

L'homme eſt entraîné malgré lui vers le bonheur, & le pays qui le lui montre eſt la patrie qui l'attire.

Le grand ſecret pour prévenir les émigrations, eſt donc de rendre le peuple heureux. Et quand eſt-il heureux ? Lorſque la propriété ou ſon induſtrie peut fournir à ſa ſubſiſtance & à celle de ſa famille, lorſque des impôts exceſſifs n'anéantiſſent pas l'une, lorſque des prohibitions ne gênent pas l'autre, lorſque l'empire des lois s'étend également ſur tous les citoïens, lorſqu'elles mettent également à l'abri des vexations & du deſpotiſme, leur liberté, leur ſûreté. Par-tout où le peuple jouit de ces avantages, il ne ſonge point à quitter ſon berceau natal. Fût-il né ſous le climat le plus rigoureux, il le préfere aux climats plus doux où le deſpotiſme regne. Voilà pourquoi ces Lapons ſe trouvoient mal dans les palais de Copenhague ; Voilà pourquoi nos plaiſirs bruïans, nos ſpectacles, nos magnifiques promenades ne ſéduiroient pas un Sauvage. Il eſt libre dans ſes forêts. Ici ſous nos beaux habits, perce toujours la marque du collier que nous portons.

Auſſi eſt-ce une regle ſûre en politique pour bien juger du bonheur d'un peuple, ou de la ſageſſe de ſon adminiſtration, d'examiner ſi, quittant ſans regret ſes foyers, il aime à voïager ; la plante qui ne ſe plaît pas dans un terrein ſe deſſèche & meurt. Mais l'hom-

me qui peut se mouvoir fuit le *littus avarum* & se transplante sur le *littus amicum*. Voyez les Allemands, les Ecossois, les François, les Irlandois courir aujourd'hui en foule en Amérique. C'est qu'ils n'ont point de propriété dans leur patrie, & qui n'a point de propriété n'a point de patrie; c'est qu'ils espérent trouver l'une & l'autre dans la nouvelle République. Y a-t-il une force capable d'empêcher des émigrations? Quand il y en auroit une, les Princes devroient-ils s'en servir? l'humanité le leur défendroit; leur intérêt leur indique d'autres moyens.

Les Princes ne sont riches que par les impôts qu'ils tirent de leurs sujets. Ces impôts ne sont nombreux, abondans qu'en proportion de la population & de la richesse du peuple, & cette population, cette richesse, sont en raison de la bonté de l'Administration. Les Princes qui veulent conserver leurs sujets, doivent donc s'attacher à les bien gouverner; ils doivent s'accuser eux mêmes s'ils ne les conservent pas. La nature nous enchaîne aux lieux où le sort nous jette. *Dulce solum patriæ.* L'habitude, les relations, les intérêts ajoutent un triple lien à celui de la nature. Il faut que le poids de la tirannie soit énorme pour nous faire rompre ce quadruple nœud. (*)

(*) La gazette de france du 12 Nov. 1784 annonce que pendant quelques mois plus de 13000 Européens ont émigré en Amérique, & que la plupart étoient de bons

Mais fussé-je même heureux, j'ai le droit de quitter ma patrie, si je crois pouvoir être plus heureux ailleurs. Car je suis seul l'arbitre de mon bonheur. J'ai le droit de le chercher partout. Si je me trompe, je suis seul victime de mon erreur. Ma patrie abandonnée n'en ressent aucun mal.

En vain dirat-on que lorsque le prince rend ou croit rendre heureux son sujet, celui-ci doit rester sous ses lois. Qu'on me montre cette clause, cette obligation dans le pacte social ! Le citoïen promet d'obéir aux lois tant qu'il reste. Telle est la limite de son obligation. Eh d'ailleurs avec quelle mesure le prince ou son ministre apprécierat-il mon bonheur ? Il est dans mon imagination ; il est où je le mets. Si je le mets à fuir une patrie que je hais, pourquoi m'arrêtez vous ? en m'arrêtant, changez-vous mon être moral, mes idées du bonheur ? non ; vous rendez mes fers plus pesans.

Mais je dois vous diriger, continue l'administrateur ; si vous vous égarez je dois vous montrer le vrai chemin, vous y remettre --- Eh ! qui vous a donné ce droit ? si je viole

---

ouvriers ; un autre papier nous apprend que des Irlandois même ne balancent pas à se vendre pour trois ou quatre ans de service en Amérique -- quelle idée se former des Gouvernemens Européens en lisant ces faits ? ne faut-il pas les croire déteſtables, puisque tant d'hommes ne balancent pas à adjurer leur patrie, leur famille, leurs liaisons, à franchir les mers, à prendre les liens d'une servitude passagere pour échaper à l'*Europe* ?

les lois, vous avez le droit de me punir par les lois. Mais si, restant, j'obéis, vous n'avez aucun droit sur moi. l'Empire de la loi ne commence que là où finit la vertu. Cet empire finit où cesse le droit de citoïen, où le citoïen se transforme en étranger.

On insiste, on me dit qu'il y a des lois anciennes & dans tous les païs qui prohibent l'émigration --- Qu'importe l'antiquité, l'universalité de l'erreur ? l'erreur devient-elle vérité par prescription ? si la chaine est générale, j'en gémis davantage sur le sort de l'espece humaine; mais cette chaine n'en est pas plus légale pour moi. Car ai je asserté, ai-je consenti à ces lois ? non ; & l'on n'a pu m'engager sans moi. (*) Ces lois d'ailleurs sont absurdes : elles violent la nature ; & le pacte social. Dès lors elles sont nulles. La force qui les fait exécuter ne les légitime pas. Elle double le crime ; & en échapant à la force, je punis le crime, je venge l'homme & le pacte social.

(*) écoutons la voix des différens comités du peuple Irlandois. Lisons le formulaire de ses volontaires. *Il n'y a point*, y est il dit, *de prescription en faveur de la tyrannie contre la liberté. Quiconque pense autrement est un esclave en allouant à ses ancêtres le droit de stipuler pour lui avant qu'il fût né & en s'arrogeant pour lui-même celui d'enchaîner une postérité qui n'existe pas.*

D'infames écrivains, partisans mercenaires du Despotisme ont osé calomnier ces principes. Il faut les abandonner à leurs remords, si des ames aussi viles peuvent en avoir. A défaut des remords, l'opprobre qui les couvre, venge l'homme & la liberté.

Les Rois n'ont jamais manqué de raiſons ſpécieuſes pour s'emparer des droits du peuple. S'ils le privent du droit de voter, c'eſt qu'il eſt ignorant & tumultueux. S'ils donnent des fers à des républicains, c'eſt que leur exemple peut faire des ſéditieux, & troubler la tranquillité générale. S'ils ſe battent entr'eux, c'eſt toujours pour augmenter la puiſſance de l'état. Le peuple eſt dupe de ce mot, tandis que le ſage ne voit dans ces uſurpations & ces combats que des géoliers qui ſe battent pour voir à qui multipliera, reſſerrera, pillera mieux ſes priſoniers.

Ici quel eſt le motif des princes qui prohibent l'émigration ? Ils citent encore, la proſperité de l'état. Ne nous laiſſons point ebloüir par ce mot, & voyons ce qu'il cache. Plus d'hommes, plus de ſoldats. Plus d'hommes, plus de capitation. Plus d'hommes, plus d'induſtrie, plus de taxes. Plus d'hommes enfin, plus puiſſant eſt ou paroit le prince, plus riche eſt ſon tréſor; & c'eſt de ce tréſor que ſort la foudre qui doit écraſer le malheureux aſſez eclairé, pour être pénétré de ſa ſituation, pour en voir le remede, aſſez courageux pour y courir malgré tous les obſtacles --- tu ne ſortiras pas, tu languiras ici, tu expireras ici, lui crie l'avare autorité. --- Mais voïez cette face pâle & livide ! voïez ces membres débiles ! tâtez mon pouls ; le ſang circule à peine dans mes veines --- Du ſang ! tu en as encore aſſez pour nous, ſi tu n'en as pas pour être heureux. Tu en as aſſez pour

creuſer ce nouveau chemin, pour ſilloner le champ de ton maitre, pour repréſenter ſous un uniforme. Ton ſang eſt à l'état. C'eſt pour lui que doivent couler ſes dernieres gouttes. Tu lui dois tout ton être. A toi, que te doit il? Rien. S'il te conſerve l'exiſtence il te fait grace.... (*) Je le ſais, le deſpotiſme n'eſt pas aſſez ſtupide, aſſez audacieux pour ſe deshonorer ouvertement par un langage auſſi barbare. Mais il l'a dans le cœur, mais ce langage y eſt gravé. Il ne s'en efface que difficilement. Le prince qui regarde les hommes comme ſes ſujets naturels, ſes ſujets comme des immeubles, l'a tenu, le tient dans ſon ame orgueilleuſe. Qu'il s'interroge, il verra que je dis vrai.

Prince, je ſuis bien éloigné de te ranger parmi ces deſpotes ignorans. Ta conduite a prouvé que tu reſpectes l'homme, que tu aimes ton peuple, que tu cherches à le rendre heureux. Auſſi n'eſt-ce pas ton cœur que j'accuſe ici. Ce ſont tes lumieres; non pas qu'elles ne ſoient étendues; mais quel homme, quel ſage fut exemt d'erreur? Nous la chaſſons d'un côté; elle rentre ou reſte dans l'autre. Ton erreur n'a donc rien de ſurprenant. Tu as païé un tribut à l'humanité.

(*) N'eſt-ce pas là le langage qu'on tient aujourd'hui aux pauvres habitans de la Norvege en les empêchant d'émigrer? ils n'ont pas de pain. Ils en font, pour ſuppléer à la diſette du bled, avec une écorce de ſapin qu'on dit très dangereuſe. Et pour garder ſept à huit cens mille malheureux, la Couronne a 60,000 hommes ſous les armes & ſur mer.

Tu l'as païé en croïant que tes ſujets étoient *obligés* par tes bienfaits à s'enchainer dans les lieux qui t'ont vû naitre. Les princes ordinaires regardent les hommes comme leurs eſclaves de droit divin. Abjurant cette chimere, tu en adoptes une autre. Tu regardes tes ſujets comme tes *eſclaves inamovibles, du droit de tes bienfaits, du droit de ta ſage adminiſtration.* Voilà ton erreur : analiſe cette obligation prétendue, & tu en ſeras convaincu. Je généraliſe ici la queſtion.

Être obligé, c'eſt devoir de la reconnoiſſance pour un bienfait qu'on a reçu. Obſervons l'homme & l'état ; mettons les en rapport, voïons quels ſervices celui-ci rend à l'autre. L'état protege le pere qui donne le jour au citoïen, la mere qui le nourrit, l'inſtitution qui l'éleve. Il les défend de l'invaſion de l'ennemi; il les arrache à l'oppreſſion intérieure. Voilà, dit l'état, les bienfaits dont je couvre le citoïen depuis ſon berceau juſqu'à ſa mort.

Et quelle eſt la ſource de ces bienfaits, pourroit répondre le citoïen ? mon argent, mes travaux, mon ſang. Je païe l'homme qui me garde, l'homme qui me juge ; je païe l'état pour le pain qui me nourrit, pour l'habit qui me couvre, pour l'air que je reſpire, pour la lumiere qui m'éclaire. Je le païe pour tout & par tout. Je ne fais pas un ſeul pas qui ne ſoit marqué par un tribut. Depuis le moment où je vois le jour, juſqu'à celui qui me voit expirer il n'eſt pas un ſeul moment, pas un ſeul

lieu, où je ceſſe de ſoudoïer l'état pour me protéger. Enfant, adoleſcent, homme, vieillard enfin, je païe l'état dans tous les tems, ſi dans tous les tems il me ſert -- Eh ! ſi à chaque inſtant nous voulions examiner nos comptes, l'état ne ſeroit-il pas toujours en arriere avec moi ? ne le trouverois-je pas preſque dans tout violant ſes engagemens ? car ce militaire, que je païe, qui devroit être à moi, à mes ordres, mon valet, eſt mon maitre & ſert à m'opprimer. C'eſt le dogue qui veille à la porte du parc. Il m'étrangle, avec l'air de me protéger. Ce juge que je païe, me fait encore acheter cherement le droit d'être jugé. Ce financier que je païe, m'inſulte en me volant mon argent. Ce prince que je païe, qui eſt mon mandataire, ſe croit un Dieu, trop au deſſus de moi pour deſcendre juſqu'à moi. Il m'enleve mes droits, & me punit lorſque je me plains. Je ſuis donc toujours & partout leſé, tandis que je païe bien & que je païe au delà de ce que je dois.

Il eſt donc démontré que le citoïen eſt *quitte* envers l'état, à quelqu'inſtant qu'il l'abandonne. S'il eſt malheureux, il eſt plus que quitte; il ne doit rien, l'état lui doit. S'il eſt malheureux, c'eſt que l'état n'a pas rempli ſes obligations envers lui. C'eſt donc l'état qui doit ſeul s'accuſer, ſe punir, au lieu de punir le citoïen. Il lui doit une indemnité, au lieu de lui infliger une peine. Il la doit, ſi le citoïen eſt pau-

vre ; il la lui doit encore s'il eſt riche. Car riche, le citoïen fait en émigrant un ſacrifice forcé, un ſacrifice conſidérable, parcequ'il eſt peu d'ames aſſez généreuſes, pour ne pas profiter du malheur d'un compatriote qui s'expatrie.

Malheureux ou même heureux, célibataire ou marié, pere ou ſans famille, l'homme a donc le droit de porter partout ſes pas, de les fixer où il lui plait. Il a le droit d'y tranſporter ſes enfans, ſes richeſſes même. Je le prouve, ce point qui révoltera le plus nos politiques de cour.

Sans doute la propriété civile, les actes qui la tranſmettent, les ventes, les donations, les teſtamens ſont des abſurdités, à les enviſager dans le droit naturel. Mais l'ordre ſocial les conſacre, les légitime. Sa proſpérité exige, ordonne que celui qui a ſemé, recueille, que celui qui a travaillé ou païé, jouiſſe. La propriété individuelle eſt fondée ſur l'intérêt ſocial ; & nul ne peut en être dépouillé ſans un jugement légal. Ce point hors de doute, à quel titre m'empêcherez vous de tranſporter mes richeſſes hors de vos états? ſi elles ſont à moi, perſonne n'a droit ſur elles ; perſonne, pas même l'état. Car d'où le tiendroit il ? eſt-ce du conſentement de chaque individu ? ce ſeroit ſuppoſer que chaque individu a conſenti à s'égorger ou à ſe laiſſer égorger paiſiblement. Diroit-on qu'il a conſenti pour certains cas ? mais ſi l'état a ce droit dans un ſeul cas, il le prendra dans dix,

dans vingt circonſtances, & dès lors plus de propriété. Car il n'en eſt point, où elle ſouffre des atteintes arbitraires & impunies.

Ces richeſſes ſont à moi; l'état a droit d'en réclamer une portion pour la protection qu'il m'accorde tant que je reſte dans ſes limites. Quand je les ai franchies, plus de protection; je ne lui dois donc plus aucune portion. Comment n'aïant pas droit ſur une partie, pourroit-il s'emparer du tout?

Mais en enlevant vos richeſſes à l'état, vous l'appauvriſſez:- Suis je donc obligé de l'enrichir? de l'enrichir quand il me rend malheureux? Non certainement. Un citoïen ne contracte point l'obligation d'enrichir l'état où il vit. Son obligation ſe réduit à obéir aux lois juſtes, à païer les impôts. Cette dette acquitée, ſes biens ſont à lui, à lui ſeul, & l'état qui prétendroit y avoir droit exerceroit une tirannie funeſte pour lui-même. Car obſervez les états deſpotiques; le prince y eſt le propriétaire univerſel. Y voit-on quelques traces d'induſtrie, d'arts, de génie? non, le ſujet ne cherche plus à s'enrichir dès qu'il n'enrichit que ſon prince. Il travaille peu, parce que ſon travail n'eſt pas à ſon profit.

Il faut expliquer ici ce mot *état*, dont on a tant abuſé. S'il déſigne la ſocieté, la maſſe des individus qui la compoſent, il eſt faux que l'individu ſoit obligé à l'enrichir. En entrant dans cette ſocieté, il promet d'en reſpecter les lois;

elle promet de faire son bonheur. Si l'individu franchit cette borne ; si doué de talens, il en répand les fruits sur ses semblables, c'est vertu, mais ce n'est pas devoir ; c'est générosité, mais ce n'est pas obligation. Les écrivains qui ont enseigné le contraire, ont enseigné une erreur. Ils fabriquoient une chaine à l'homme, de ses facultés personelles, de ces facultés que le ciel ne lui donna que pour son bien-être. --- Si l'on entend par état, le gouvernement d'un païs ; loin que ce soit un crime de l'appauvrir, ce seroit un acte de patriotisme, car le gouvernement n'est fort que pour écraser, n'est riche que pour appauvrir ses sujets. Dans toute societé bien constituée, la societé peut être riche, le gouvernement doit toujours être pauvre.

Mais voïons encore comment des émigrans pourroient appauvrir leur païs. D'abord ils n'en enlevent pas le sol ; & c'est dans le sol seul que sont les vraies richesses des nations.

L'appauvrissent-ils en emportant leurs meubles, leur argent ? Emporter des meubles d'un païs, c'est lui rendre un double service. C'est introduire un vide dans la consommation, un vide à remplir, de nouveaux besoins à satisfaire, & ces besoins sont richesses. L'émigrant porte ces meubles dans d'autres païs. Il en fait naître le goût ; avant qu'on y en fabrique de semblables, il s'écoulera un certain tems, on en fera venir de son ancienne patrie. Nouvelle consommation ; débouché nouveau. Qui a ré-

pandu les modes, les livres, les marchandiſes de la France dans toute l'Europe ? L'émigration perpétuelle de ſes légers habitans ; l'émigration forcée des proteſtans.

Quant à l'argent, l'émigrant appauvrit-il l'état en l'emportant? Je ne le crois pas. Car ou la quantité de numéraire enlevée ſe ſera ſentir ſur la maſſe, ou elle ſera inſenſible. Dans ce dernier cas, il n'y a point appauvriſſement. Dans l'autre, il s'établira inſenſiblement une nouvelle proportion entre l'argent & les denrées. Y aïant moins de l'un, les autres ſeront moins cheres. Y aïant un vide dans la conſommation, les productions ſeront à meilleur marché. Ce n'eſt pas la diminution du numéraire qui appauvrit un état ; c'eſt la diminution de ſes productions, de ſon induſtrie, de ſes habitans. Les émigrations entrainent cette triple perte ; & c'eſt un triple crime, non dans les émigrans, mais dans le prince qui par ſa mauvaiſe adminiſtration les force à s'expatrier.

Depuis que la politique commence à éclairer les cabinets des miniſtres, les ſouverains ont fixé leur attention ſur la population. Convaincus qu'elle étoit la baſe de leur puiſſance, ils ont cherché à l'augmenter. Ils ont multiplié les réglemens, croïant avec des réglemens multiplier l'eſpece. Ils ont fait un article de foi religieux & civil à leurs ſujets, de ſe reproduire dans une nombreuſe poſtérité, lorſqu'ils leur ôtoient les moïens de la nourrir. C'eſt

encore ce siſtême de population qui a fait proſcrire l'émigration ; siſtême abſurde & infructueux ! Suis-je donc obligé de peupler l'état où je ſuis malheureux ? peupler dans un gouvernement de fer, c'eſt être criminel envers ſa poſtérité. C'eſt ſoi même charger ſes enfans de chaines inſupportables Moi, pere, ne dois-je pas plus à ma poſtérité, qu'au gouvernement où le haſard m'a jetté ? ſi la flamme, ſi le fer devoient ravir la vie à mes enfans, ne ſerois je pas un barbare de les y expoſer ? & lorſque j'ai la certitude qu'ils ſeront comme moi, accablés d'impôts & de miſeres, forcés, comme moi, d'arroſer de leurs larmes un pain inſuffiſant, ne ſerois-je pas un monſtre de leur donner le jour ? le leur donner, c'eſt les tirer du néant où ils ne ſentent rien, pour les jetter dans un néant où ils ne ſentiront que douleur. Non, je ne dois pas être pere. La nature me commande d'étouffer en moi la nature. L'humanité me fait une vertu de l'inhumanité. -Oui, je t'imiterai, negre infortuné qui tous les jours gémis ſous les coups de fouet de ton infernal conducteur. Par pitié j'étoufferai, comme toi, ma poſtérité. En l'étouffant, je prendrai le ciel même à témoin de ce ſacrifice douloureux mais néceſſaire. Je dirai : Être des êtres, ſans doute tu ne veux pas la naiſſance de ceux à qui je peux donner le jour. Leur vie ne ſeroit, comme la mienne, qu'un tiſſu de ſouffrances. Donne moi donc une ame moins compatiſſante

ſi tu m'ordonnes cette funeſte paternité. O mes enfans, mes enfans; qu'il m'eût été doux de vous ſerrer dans mes bras! mais vous ſerviriez, & ce qui me déſeſpere, vous ſerviriez pour enrichir un maitre inſatiable. Que plutôt le germe de mon eſpece s'anéantiſſe! le néant eſt un bonheur pour qui la vie n'eſt qu'un enfer -- J'ajouterai: toute contrée mal gouvernée doit être un déſert; le bon patriote, l'ami de l'humanité eſt celui qui travaille à la convertir en déſert. C'eſt le ſeul moïen de corriger les tirans. On les frappe ſur le ſeul endroit ſenſible qu'ils aïent conſervé. On tarit la ſource de leurs tréſors, en tariſſant la ſource des hommes.

Princes, l'exemple des negres doit vous inſtruire. Sous la verge de fer, ils meurent ſans poſtérité, ils l'étouffent même, lorſqu'elle trompe leurs artifices, & ils font bien. Ils peuplent les campagnes que fillonent leurs mains libres (*). Voulez vous donc avoir une population nombreuſe! rendez vos ſujets heureux, & n'accuſez que vous-même lorſque leur nombre diminue. N'en accuſez que les

(*) Pas de peuple plus fécond que les negres --- On ſe plaint de ce qu'ils manquent aux colonies, de ce qu'ils ſont plus rares, plus chers. On accorde des primes pour les exploiter --- Rendez leur la liberté, & vos plantations en ſeront couvertes. Un état qui renferme peut-être les hommes les plus éclairés vient encore d'accorder un encouragement pour la traite des negres --- Les miniſtres ne liſent donc point, ou ſe jouent de la raiſon & de l'humanité --- & ils ſe plaignent que nous crions --- Crions juſqu'à ce qu'ils écoutent.

abus créés, entretenus, fomentés par vos miniſtres depuis une foule de ſiecles.

Je ne veux citer qu'un ſeul de ces abus éternels, qui depuis ſon origine a tué des millions d'individus. On ſait que dans quelques provinces de la France, comme dans la Normandie, l'ainé des enfans hérite ſeul, & ne laiſſe rien ou laiſſe peu à ſes cadets, qui vont chercher fortune ailleurs; c'eſt-à-dire qui deviennent des bandits. On ſait que cet abus eſt un des plus grands obſtacles à la population, que les peres font peu d'enfans, afin de diminuer le nombre des malheureux, que les filles enſeveliſſent avec déſeſpoir leurs charmes & leurs deſirs dans les couvens, que les garçons enſeveliſſent leur poſtérité dans la crapule meurtriere des camps, ou la débauche miſtérieuſe des cloîtres. On ſait que cette loi rompt tous les liens des familles, rend les enfans étrangers à leur pere, les freres ennemis de leurs freres. On ſait qu'elle eſt la ſource de malédictions, de haines, d'horreurs; on le ſait & on n'en réforme pas davantage cet abus. Mais ce qu'on ne ſait pas, & ce qui eſt bien plus atroce, c'eſt une ſuite de cette juriſprudence infernale, que je dois révéler & dénoncer parce que je ne ſache pas qu'elle l'ait encore été. Les heureux ainés en dépouillant leurs cadets les forcent à s'obliger par écrit à un célibat éternel. (*) Et quel eſt leur motif? c'eſt qu'é-

(*) Je n'aurois jamais cru un fait auſſi incroïable, s'il ne

tant misérables, ces victimes de leur orgueil ne pourroient s'allier qu'à une compagne misérable, que faire des enfans misérables, obligés de croupir dans de vils métiers ou de recourir à des expédiens honteux & conséquemment obligés à deshonorer le nom qu'ils porteroient. Ainsi ces usurpateurs ne se bornent pas à envahir sur un héritier aussi légitime qu'eux ses droits, sa succession. En le volant ils le chargent encore de chaines éternelles. En lui ôtant les droits d'un fils, ils lui ôtent la douce consolation d'être pere. Ainsi le sang qui circule dans ses veines y coule dans tous les tems pour son malheur. Il ne le reçoit que pour languir. Il le reçoit & ne peut le transmettre. Le nom noble qu'il porte le tue & sa postérité, & il est forcé de respecter ce nom, la cause de son infortune, de respecter ce qu'il doit maudire.

Les administrations donnent elles-mêmes l'exemple de ce marché funeste & scandaleux de célibat, & il est suivi partout. On ne veut que des soldats célibataires; la ferme ne veut que des commis célibataires. Les maitres ne veulent que des domestiques célibataires. Et les administrateurs paroissent étonnés de ce que leurs états se dépeuplent! ils ne remontent pas à la source de cette dépopulation, qui n'est autre que leur régime meurtrier. Ils croient la prevenir, l'empêcher, en appelant la force à leur se-

m'avoit été attesté par un écrivain digne de foi qui m'a dit avoir vû un de ces actes criminels.

cours, en proscrivant les émigrations, en les déclarant criminelles, en confisquant les biens des émigrans. Ils ne voïent pas que ces violences, criminelles en elles mêmes, sont d'ailleurs toujours infructueuses. Quand dans les siecles de barbarie & d'ignorance, les Princes chrétiens, pour remplir leur tréfor épuisé, imaginerent de chasser les juifs de leurs états & de confisquer leurs propriétés, qu'arriva-t-il? que l'industrie fut plus forte que la tirannie. Les juifs de leur côté imaginerent les lettres de change & leur propriété fut mise à couvert. Louis XIV défend aux protestans fugitifs de vendre leurs biens. Les fugitifs n'en emporterent pas moins du roïaume des sommes immenses. Le Prince égaré par un faux zele multiplie les entraves: la nécessité multiplie les stratagêmes, les fraudes, pour échapper à la force.

Si le grand Monarque avec ses 100,000 commis, ses 300,000 soldats, ses prêtres, & ses fanatiques sujets que l'intolérantisme transformoit en argus, en délateurs, en bourreaux de leurs concitoïens; si, dis-je, il a echoué, & a fouillé inutilement son regne, que sera ce des autres contrées & surtout des états héréditaires d'Autriche, dont la situation, les entours, les relations, le commerce sont si propres à favoriser le dessein des émigrans? quand les Magistrats pourroient empêcher une émigration considérable faite dans un même tems, pourront ils l'empêcher de s'exécuter en détail?

c'eſt un pere qui part ſous le prétexte de ſon commerce. Sa famille le ſuit bientôt. Les Magiſtrats exigeront-ils un certificat, un ſerment de rentrer de chaque citoïen qui ſortira des portes de la ville ? l'aſſujettiront ils à rendre compte de tous ſes pas, de toutes ſes démarches ? ce ſeroit l'inquiſition la plus affreuſe. Il faut ou faire de chaque ville une priſon dont perſonne ne ſorte ſans l'ordre du maitre ou conſentir de bonne grace à l'émigration.

La défenſe d'aliéner ſes biens eſt également infructueuſe. On trouve des moïens pour éluder la loi. Ou elle enveloppe tous les habitans, & elle eſt trop abſurde, trop gênante pour ſubſiſter; ou elle excepte, & elle eſt nulle & ſans effet. L'avarice de ceux qui reſtent eſt tentée par le bon marché, & la défenſe eſt violée.

Il eſt donc impoſſible d'empêcher les émigrans de convertir leur propriété fonciere en propriété mobiliaire ; & y a-t-il rien de ſi aiſé que de dérober ces dernieres à la recherche impuiſſante de la tirannie ? car elles ſont ou dans le porte-feuille des capitaliſtes & des négocians, ou dans l'induſtrie des artiſtes. Les capitaux ne ſont point dans une ſeule ville, mais dans toute l'Europe, & il eſt ſi facile de les tranſférer ! Une lettre de change, cette invention ſublime qui a contribué plus que toutes les autres à la deſtruction de la ſervitude, ſouſtrait en un moment des fortunes entieres au deſpote. Quant à l'induſtrieux ouvrier, il peut dire com-

me le philoſophe de la grece : *omnia mecum porto.* Il laiſſe le gouvernement s'amuſer avec ſes réglemens, s'appauvrir avec ſes impôts, déraiſonner avec ſes conſeils, & il va dans un païs où il n'y a ni réglemens ni impôts ni conſeils.

Mais comment a-t-il pu jamais entrer dans la tête d'un monarque qu'il pouvoit concentrer l'argent de ſes ſujets dans ſes états, & l'empêcher de ſortir, en emploïant la force ? l'argent n'appartient à aucun état. Il appartient aux denrées, à l'induſtrie ; voilà les deux talismans qui l'attirent & le fixent. Il échappe à la force. Quand, pour le garder, on réuniroit les troupes innombrables de ces brigands fameux, des Gengis & des Tamerlan, il fuiroit du païs gardé vers les états induſtrieux & fertiles. Il fuiroit à travers même des mains ſerviles chargées de le retenir. Car ces eſclaves armés auroient des beſoins, des goûts, des fantaiſies ; & le ſpadaſſin qui veille le ſabre en main à la garde des barrieres, ne peut en même tems courir dans l'Inde acheter des mouſſelines & du thé.

Vouloir empêcher l'argent de ſortir d'un état, c'eſt forcer ſes ſujets à n'avoir préciſément de beſoins que ceux qu'ils peuvent ſatisfaire d'eux-mêmes. C'eſt leur défendre toute eſpece de goûts étrangers, ou monopoler les moïens de les ſatisfaire. Et qu'eſt ce que le monopole ? ſinon une ſource d'injuſtices & de

concuſſions, & par conſéquent un moïen ſûr d'appauvrir & de dépeupler promtement les états.

Le monopole d'ailleurs ne commande pas au ſol, quand il manque. Il eſt lui même obligé de recourir à l'étranger, d'exporter des eſpeces. Il faut donc toujours en revenir à cette vérité dure pour les deſpotes, c'eſt que l'argent va trouver l'induſtrie, c'eſt que l'induſtrie fuit les chaines, c'eſt que nulle puiſſance ne peut l'arrêter avec fruit & ſans crime.

Si l'état ne peut pas retenir mes richeſſes ſans crime quand je quitte ma patrie, de quel droit retiendroit-il ma femme & mes enfans ? pas quel droit briſeroit il le lien ſacré qui nous unit ? eſt-il plus que moi le mari de ma femme, le pere de mes enfans ? mes liens ne précedent-ils pas les ſiens ? les liens peuvent-ils ſuppléer aux mains? peuvent-ils remplacer dans le cœur de ma femme & de mes enfans le bonheur qu'ils gouteroient avec moi ? s'il ne peut les rendre plus heureux, pourquoi les arracheroit-il de mes bras ? quand il le pourroit, il ſeroit toujours criminel de rendre un pere étranger à ſes enfans, d'enlever un mari à ſon épouſe.

Tout homme a droit de quitter ſa patrie, d'en emmener ſa famille, d'en emporter ſes richeſſes ; voilà un triple point maintenant hors de doute. Il eſt une autre queſtion qui ſe préſente & qui mérite que nous l'examinions.

Un Prince doit il rechercher & punir ceux qui fomentent & encouragent les émigrations dans ſes états ?

Ce problême n'eſt pas difficile à réſoudre, ſi l'on conſulte les droits de l'homme & les vrais principes des ſociétés.

Toute émigration ſuppoſe un païs malheureux, des abus incurables, un gouvernement deſpotique. Dans cet état déchirant, l'homme qui penſe doit émigrer, doit encourager l'émigration ; il doit à ſes ſemblables de leur montrer le païs où ils ſeront plus heureux. Il leur doit d'alléger leurs fers, de les leur ôter. Voilà une obligation antérieure à toute ſociété ou plutôt qui fait partie de chacune.

Puiſque ces exemples ſont utiles au bonheur de l'homme, il ne faut point ſe laſſer de les donner, de les répéter. Ce ſera le vrai moïen de ramener toutes les adminiſtrations aux limites qu'elles n'auroient jamais dû franchir.

Mais en adoptant ces principes, que devient le patriotiſme ? Ce qu'il devient ? & dites moi d'abord où il eſt ? eſt-il un point ſur la terre où l'on puiſſe bien le diſtinguer ? s'il y exiſte, ce ne peut être que dans les contrées où les droits de l'homme ſont reſpectés. S'il exiſte, ce ne peut être qu'avec une entiere liberté. Partout ailleurs être patriote, c'eſt chérir ſon eſclavage. Recommander le patriotiſme, c'eſt ordonner à l'eſclavage de vanter ſes fers. Pu-

nir de n'être pas patriote, c'eſt punir d'être homme.

Le patriotiſme, comme les anciens l'entendoient, étoit l'inhumanité même. Le patriotiſme, comme nous l'entendons, eſt une abſurdité ou une baſſeſſe; le vrai patriotiſme eſt l'amour de ſoi, de ſon bien-être, du païs où l'on a ce bien-être, des lois qui le protegent, des citoïens qui le partagent, de la liberté qui l'honore, de la réflexion qui l'étend. Dans ce ſens la patrie eſt l'univers, ou bien le ſeul païs où l'on penſe, où l'on vit libre. Dans ce ſens, les maximes que je prêche, loin de renverſer le patriotiſme, l'éclairent d'un nouveau jour, le dépouillent de voiles impurs dont on le couvroit.

Loin donc, que fomenter une émigration ſoit un crime, c'eſt une action vertueuſe commandée par l'humanité ou le patriotiſme, qui n'eſt que l'humanité, qui ſans elle n'eſt qu'un monſtre. Cette action n'eſt pas même criminelle dans la politique moderne, au moins à conſulter ſa pratique. Car une émigration ne dépeuple un païs que pour en peupler un autre. Si donc elle eſt un crime dans le premier, c'eſt une belle action dans l'autre. Si on la punit ici, là on doit la récompenſer. Cette contradiction rappele le mot de Paſcal: *Vérité en deça, erreur au-delà.* Cela prouve qu'en politique l'intérêt ſeul des puiſſances imprime aux actions le titre de vertu ou de crime; c'eſt-à-dire,

qu'il n'existe ni vertu ni crime dans ce cas. Mais de-là résulte aussi qu'on ne doit pas rechercher, encore moins punir ces sortes d'actes politiques ; la punition entraineroit des combats éternels entre toutes les puissances. Car on émigre de tous les états, & tous les états encouragent les importations d'hommes, mais les exportations d'hommes ne se puniſſent pas plus & ne peuvent pas plus se punir que les émigrations d'arts, de commerce, de richesses. Certainement M. Poivre en enlevant aux Hollandois la Muscade, fera dans l'avenir un tort immense à ces tyrans des Moluques ; mais il a fait le bien de sa patrie. On éleve en Irlande une blanchisserie qui peut-être deviendra un jour rivale de celles de Harlem ; nouveau crime politique envers les Provinces-Unies. Les manufacturiers qui passent en Amérique, qui vont élever des moulins à soie, des fabriques de draps, &c., qui vont apprendre à ses habitans l'art de ne plus dépendre de l'Europe, ces manufacturiers, dis-je, doivent mériter la haine de l'une & la reconnoissance de l'autre. Mais imitera-t-on ici la conduite des Hollandois ? Répétera-t-on le massacre abominable d'Amboyne ? Plongera-t-on dans les flots, dans la mort l'individu qui pénétre dans les retraites de l'avarice, du despotisme, qui les dépouille de leurs richesses ? Fera-t-on crever les yeux, comme fit, dit-on, un grand monarque, à l'artiste habile qui ima-

gina une nouvelle fabrique, parce qu'il pouvoit en enrichir d'autres païs ? Lui otera-t-on la vie, parce que mécontent de son païs, il veut porter son génie ailleurs, en répandre ailleurs la semence & les fruits ? Cruauté déshonorante & inutile ! Le commerce, les arts n'ont point d'autre patrie que l'univers. Ils se fixent où ils n'ont point d'entraves. Ils fuient le tyran qui leur en donne ; ici la contrainte est vaine. Tout céde à l'effort impérieux de la nature. Consultez l'histoire du monde. Venise a-t-elle réussi à conserver le commerce de l'Inde, lorsque l'intrépide Gama eut doublé le Cap inconnu de Bonne Espérance ? Les descendans de ce valeureux Gama furent-ils longtems les maîtres de l'Inde, lorsque ce passage fut connu de nations plus nombreuses, plus puissantes, plus actives ? L'heureuse idée des lettres de change a-t-elle été concentrée parmi ceux qui l'ont inventée ? La Hollande a-t-elle conservé seule le sistême de cette banque qui longtems a fait sa force, qui est encore aujourd'hui son appui & le seul fondement de sa puissance expirante ? Non, il est de la nature des biens politiques de s'étendre partout, de jetter partout de longues racines. Elles se développent dans un bon sol ; elles périssent dans un terrein aride ou sous un climat pestiferé. Ainsi vous avez vû le sistême de Law donner quelques convulsions à la France & puis mourir. Ainsi vous avez vû les François briller peu-

dant quelque tems dans l'Inde, & puis finir. Ainſi vous voïez que les Danois n'ont qu'une exiſtence obſcure & languiſſante ſur ces côtes que l'avarice Européenne a tant de fois teintes de ſang. Tous ces événemens ſont dans l'ordre des choſes. Que les ſouverains abjurent donc l'illuſion fatale avec laquelle on les berce, qu'avec la force ils peuvent retenir chez eux l'induſtrie, les arts, & le commerce. La force, & toujours la force ! Ils ne ſavent donc pas que l'induſtrie eſt la plante ſenſitive dans la politique ; ſi le ſouffle même la flétrit, en reſſerre les feuilles, en abaiſſe les branches, que ſera-ce de la force ? Elle la tue. C'eſt par la liberté que le commerce vit. Oui, laiſſez lui la liberté de ſe tranſplanter où il veut, laiſſez à vos ſujets la liberté d'émigrer s'ils le veulent, laiſſez à vos rivaux la petite reſſource de vous débaucher des artiſtes & des manufacturiers, (*) croyez qu'ils ne réuſſiront pas, ſi laiſſant à tous les portes ouvertes, ſi débaraſſant tous les bras de chaines, vous les rendez libres comme l'air libre ; ils reſteront, tandis qu'enchainés ils ſe trainent comme ils peuvent hors de votre atteinte. Libres ils reſteront; oui ſans doute ; parce que l'homme eſt ennemi né de la ſervitude, parce qu'en s'appartenant,

(*) L'Angleterre eſt encore loin de ſuivre ce conſeil; la vieille routine la guide toujours dans certains points. N'a-t-on pas arrêté dernierement un François accuſé d'avoir voulu emmener des ouvriers qui taillent la glace ?

en n'appartenant qu'à lui ſeul, il ſent une noble fierté, ſon ame s'éleve, il s'enorgueillit du païs où il a de ſi beaux droits.

Geneve a été longtems la preuve de ce que j'avance. N'avez-vous pas vu ſes habitans s'éloigner de ſon ſein, s'étendre par toute la terre, amaſſer des richeſſes immenſes, venir les dépoſer dans le ſein de leur patrie, y couler leurs derniers jours? Le Genevois ſacrifioit la moitié de ſa vie dans une terre étrangere, pour être libre, heureux pendant l'autre moitié dans ſa patrie; c'eſt qu'alors Geneve étoit libre. Alors on ne faiſoit point un crime aux habitans d'émigrer, de porter ailleurs leurs richeſſes, leurs talents, on étoit ſûr de leur retour: où pouvoient-ils être mieux? C'eſt l'habitant du Rocher de Nantucket qui va chercher un peu de terre ſur le Continent pour en cacher les divers parois de ſon roc. Le roc produit des grains, des légumes, & Nantucket eſt pour ſes habitants le païs le plus délicieux.

L'émigration des hommes ſuit les mêmes loix, le même ordre naturel, que celle des arts & du commerce. Si l'on conſidere les hommes à la maniere des Puiſſances, c'eſt-à-dire comme des denrées qui ont un prix fixe, on peut ſans délit les tranſplanter d'un continent dans un autre; car les Souverains les tranſplantent pour faire maſſacrer leurs ennemis & faire maſſacrer leurs ſujets mêmes: pourquoi ne pourroit-on pas les tranſplanter pour leur bonheur? Pour-

quoi ne les transplanteroit-on pas de leur agrément, lorsqu'on croit la force permise pour les émigrations militaires? Seroit-il plus criminel de les laisser agir librement que d'employer la force? Regardez-vous les hommes comme des machines, comme des ruches d'abeilles qui vous donnent du miel & de la cire? on a encore le droit de la transportation; car pourquoi ne pourrois-je transporter les ruches que j'ai payées? Enfin, si vous respectez l'humanité, si vous croyez l'homme un être libre, maître de sa personne, ôterez-vous à l'individu, à une masse d'individus libres le droit de porter leurs pas partout où ils le veulent?

Le crime n'est pas de sortir, de se transplanter; mais d'empêcher la sortie, la transplantation: je l'ai prouvé.

A quoi se réduit donc alors ce prétendu délit de fomenter une émigration? à dire à ses concitoïens: » ici vous gémissez dans l'esclavage, là vous serez libres. Si vous avez des » tyrans, là vous serez vos maîtres; là vous aurez une propriété, une existence heureuse: » choisissez de la liberté ou de la servitude. « Est-ce donc un crime de tenir un pareil langage? Non, si l'orateur réussit, la faute en est aux tyrans; ils ont par leur oppression provoqué la dépopulation de l'état: c'est sur eux-mêmes qu'ils doivent porter leur bras vengeur; poursuivre un citoïen alors, c'est s'accuser soi-même.

Que conclure de cette discussion ? que l'émigration des arts & des hommes ne peut jamais être empêchée par la force, que la punir est une atrocité infructueuse, que les auteurs de l'émigration ne sont pas plus coupables que l'artiste & le manufacturier qui portent ailleurs leur talent, que le vrai moïen de conserver les arts & les hommes est de leur accorder une entiere liberté.

De quelque côté que l'on considere les Émigrations, ou voit qu'elles sont permises, qu'elles méritent d'être favorisées. C'est un moïen de restituer à l'homme ses droits, de venger les peuples de la tirannie. C'est un moïen pour un bon administrateur, d'enrichir ses états; c'est encore un moïen d'humilier, d'affoiblir les monarques ambitieux. C'est donc un bien universel; car moins un prince ambitieux a de moïens, moins il est disposé à troubler la paix. On a dit que deux ou trois saignées auroient enlevé Mahomet à son fanatisme & l'Arabie à Mahomet. Ainsi deux ou trois émigrations corrigeront un prince ambitieux, nécessairement oppresseur. C'est un bien encore parceque ces émigrations répétées servent à enflammer, à redonner du nerf aux esclaves malheureux & leur montrent la route du bonheur; parce qu'elles servent de leçon aux administrateurs, & que se voïant abandonnés, mépriſés, détestés, & ce qui est pire, pauvres, ils sont forcés de relâcher leur joug rigoureux.

Ainſi les Princes vont être forcés par leur intérêt-même à rendre leurs peuples heureux. Ce que la raiſon, ce que l'humanité n'a pu faire, la crainte le fera. Ils craindront de perdre leur puiſſance & ils ſeront juſtes, & ils briſeront leur verge de fer ; ils ouvriront les portes de leurs priſons, de peur de n'avoir bientôt plus de priſonniers.

Prince ! c'eſt à toi d'anticiper & d'annoncer cette révolution de liberté générale qui ſe prépare. Veux-tu prévenir les émigrations ? Efface, anéantis ton réglement. Rends ton peuple heureux, tu n'en auras pas beſoin. Obſerve tous les états qui t'entourent. Vois les maux dont ils ſont accablés. Écarte les du tien; alors, au lieu de fuir, tes ſujets béniront tes lois; alors de tous les côtés accourront des malheureux qui s'empreſſeront de ſecouer leurs chaines & de partager le ſort de tes enfans.

Obſerve ici l'inquiſition qui promene ſon glaive dans les ténebres & frappe les têtes qui voudroient s'éclairer. L'ignorance couvre tout de ſon voile, arts, induſtrie, talens, génie. Les manufactures ſont déſertes, la terre eſt inculte... Protege la liberté de penſer ; laiſſe le génie prendre ſon eſſor ; pardonne même ſes écarts. Les hommes de tous les païs accourront parce qu'ils voudront être hommes.

Obſerve ailleurs le ſiſtême monſtrueux d'une adminiſtration, qui ſous l'apparence de protéger les droits de l'homme & de la ſociété,

cherche à les anéantir lourdement, qui déteſte la lumiere qu'elle eſt forcée de ſouffrir, qui en permettant extérieurement aux citoïens de penſer, ſoumet toutes leurs idées à une cenſure meurtriere. Obſerve les entraves qu'elle crée partout au génie. Veut-il reculer les limites des arts ? Les privileges l'arrêtent. Veut-il creuſer les ſciences ? Il faut une approbation. Veut-il éclairer l'adminiſtration ? On lui ferme la bouche, les abus ſe perpétuent; le peuple eſt victime, il deſſeche, il languit... Il languit ! Il renaitra pour toi, ſi tu le veux. La miſere de ton voiſin, voilà pour toi une ſource de richeſſes. Rends à l'homme ſes droits, ſouffre que tes ſujets t'éclairent, puiſque tu ne veilles que pour eux, puis qu'ils te paient pour veiller, & les eſclaves tes voiſins ſe rangeront ſous tes lois.

Vois-tu ces états qu'entr'éclaire encore une foible lueur de l'eſprit républicain. L'avarice, le luxe, la cupidité ont détruit leurs reſſorts. L'anarchie en diviſe les citoïens. L'homme eſt aux priſes avec ſon oppreſſeur. Peut-être le premier vaincra-t-il. Mais combien ces combats coutent à ſa tranquillité ! Obſerve & fais regner le calme chez toi par une diſtribution conſtante de la juſtice, & ces citoïens libres préféreront cette paix aux orages de la liberté.

En un mot, Prince, veux-tu des hommes? Rends les tiens heureux, & tes états ſeront trop étroits pour contenir les tiens. Tu as lu

dans l'hiſtoire avec quelle facilité ſe recrutoient ces armées de brigands qui dépeuploient la terre. Une foule de malheureux s'enrôloit ſans ceſſe ſous leurs drapeaux. C'eſt qu'il y avoit de l'avantage à échanger la ſaye de l'eſclave contre le ſabre du ſoldat. Tes états ſe recruteront avec encore plus de rapidité, ſi tu offres à tous les hommes l'appas ſéduiſant d'un bonheur conſtant.

Mais crois-tu que les étrangers s'empreſſeront de porter leurs talens dans ton empire, quand ils te voient parquer tes ſujets comme de foibles moutons, les tondre, les ſupplicier, quand ils franchiſſent leurs grilles ? Ils ſe diront: on eſt donc malheureux dans ce païs tant prôné, puiſque le chef eſt obligé d'enchainer ſes ſujets. Qu'irons nous donc y faire ? échanger des fers contre des fers ? des fers dont nous connoiſſons le poids, contre d'autres dont le poids eſt peut-être plus inſupportable. Reſtons, gémiſſons ici ; nous gémirons au moins près de nos foiers paternels, ſur la cendre de nos peres. Nous pourrons encore verſer quelquefois nos larmes dans le ſein d'un ami, d'un compatriote: & dans cette terre étrangere, quel ſein ami s'ouvriroit à nos épanchemens ! Nous n'y trouverons que des viſages repouſſans, que des cœurs de bronze, que des eſclaves qui auront droit de nous reprocher d'être venus pour augmenter leur malheur. Car c'eſt augmenter le malheur d'un peuple eſclave, que d'accroitre la puiſſance

de ſon maitre par la population. Ce maitre appeſantit ſon fouet en comptant ſes victimes. Leur nombre double ſa férocité, en doublant ſon orgueil. Il croit ſon joug doux, puiſqu'on le recherche.

Loin de proſcrire les émigrations dans ſes états, un prince, s'il conſultoit ſes intérêts, & le grand mobile de l'humanité, l'intérêt perſonnel, ce prince, dis-je, devroit imprimer, afficher publiquement que jamais il ne s'oppoſera à la ſortie d'aucuns de ſes ſujets, que ſes états ſeront également ouverts pour tous, pour ceux qui voudront y entrer, s'y fixer, & pour ceux qui voudront en ſortir, que les premiers ne ſeront jamais interrogés par une police inquiétante, ſur leur origine, leurs motifs, leurs moïens, leurs projets; que les autres, quand ils croiront être plus heureux ailleurs, pourront ſortir dans tous les tems, emmener leur famille, emporter leurs richeſſes, ſans avoir à craindre aucun obſtacle, aucune barriere à leur paſſage.

Si j'étois Prince, je traiterois avec mes ſujets comme Alexandre avec ſes macédoniens mécontens d'aller dans l'Inde; je leur dirois: inſenſés, allez chercher les malheurs dans d'autres états, il ſe trouvera aſſez d'hommes qui ſuivront Alexandre & qui vous feront rougir. Et ſi j'étois un Alexandre en adminiſtration, aucun macédonien ne quitteroit, ne ſongeroit à quitter mes étendards.

C'eſt en annonçant la liberté la plus étendue que les états ſe peupleront d'émigrans. Car que deſirent tous les hommes ? La liberté de pouvoir ſe fixer où ils croient être heureux, de pouvoir quitter librement quand ils ne le ſont pas. Quel obſtacle fait fuir les arts, les artiſtes, les philoſophes, de la Ruſſie, de la Pruſſe, quoique leurs ſouverains aient l'air de les accueillir ? Le défaut de liberté. On careſſe d'abord le talent pour l'attirer. On l'enchaine enſuite quand il eſt pris dans le piege. Les premieres victimes de cette perfidie ont fait entendre leurs cris à toute l'Europe, & le talent n'a plus oſé franchir les glaces de la Neva. Les Princes victimes à leur tour de cette politique étroite ont terni leur gloire & manqué le grand ouvrage de la civiliſation de leurs peuples. Je vois louer D'alembert d'avoir refuſé les offres brillantes de la Ruſſie. Son œil clairvoïant avoit découvert la chaine ſous les monceaux d'or ; & le philoſophe préféroit ſa liberté, ſon heureuſe médiocrité à des fers dorés. Il calculoit bien. Il n'en doit pas plus être loué que de ne s'être pas jetté dans le précipice qu'il auroit apperçu. Pourquoi Berlin ne voit-elle plus dans ſon académie que des talens médiocres ? Pourquoi pas un artiſte célebre ? Même cauſe, mêmes effets. Les arts & le génie ne croiſſent, ne ſe développent que fécondés par les raïons brulans de la liberté. Berlin, ſeroit aujourd'hui peuplée des talens du premier genre, ſi les portes ne ſe fuſ-

ſent pas perpétuellement refermées ſur les victimes qui s'y enſeveliſſoient. Ce n'eſt pas avec des murs inſupérables qu'on attire les hommes; ils fuient l'aſpect des *Spandau*.

Ils fuient même s'ils ne partagent pas en entrant tous les droits des autres citoïens, s'il exiſte quelque différence entr'eux. Et dans quelle contrée n'en exiſte-t-il pas? Les adminiſtrations modernes ne ſont point encore aſſez avancées pour goûter & adopter cette politique. Il n'en eſt aucune qui dans le droit ne conſerve la funeſte diſtinction de naturels & d'étrangers, qui n'ait des lois particulieres pour la naturaliſation, qui ne l'hériſſe même de difficultés & de calculs dictés par la cupidité. Voïez l'angleterre dont on vante la conſtitution. Avec quelle ſévérité conſtante elle écarte les étrangers de ſon ſein! Comme elle humilie imprudemment ceux qui ſe fixent dans ſon enceinte? Quelle abſurdité! comme elle eſt funeſte au païs même qui repouſſe durement l'étranger, qui l'empêche d'acquérir! qu'en réſulte-t-il en effet? Lorſque l'étranger a amaſſé une fortune aſſez conſidérable, il la garde dans ſon porte-feuille, & ſe tranſporte ailleurs. S'il avoit le droit du citoïen, le droit d'acquérir, il ſe fixeroit, dépenſeroit ſa fortune dans le païs même. Il en réſulteroit que les biens ſeroient plus en circulation, qu'il y auroit plus de ventes, plus de droits païés à la couronne. Mais, dit Blackſtone, en acquérant, l'é-

tranger doit la foi au Roi d'angleterre, & comment accorder cette foi avec celle qu'il doit à son prince naturel ? Ces jurisconsultes me font rire avec ces grands mots de foi & hommage, d'allégiance naturelle & locale, mots vides de sens. Qu'est-ce qui empêche un françois d'avoir tout à la fois des propriétés en angleterre, en allemagne, en turquie ? Pour chacun de ces biens il seroit obligé de suivre les lois du païs où ils sont situés, de païer les droits. Sans doute un pareil service étoit impossible autrefois, quand on étoit forcé de se battre pour son seigneur. On ne pouvoit se battre pour deux à la fois. Mais aujourd'hui que ce service se représente par l'argent, ce françois païeroit l'impôt en france, en angleterre, en allemagne, en turquie. La foi due au prince n'est qu'un mot ; l'impôt est une réalité. Or comme on peut païer dans dix païs différens, on peut avoir dix propriétés différentes, & la barriere entre les étrangers & les naturels doit être partout anéantie. (*)

Si l'angleterre l'aboliſſoit, ſi elle s'empreſſoit non ſeulement de naturaliſer les étrangers,

(*) Obſervez qu'on a en angleterre & en france un exemple frappant du contraire de la maxime enſeignée par Blackſtone. Car le Duc de Richmond rend la foi & hommage à la france comme Duc d'aubigni.

Il y a un ſtatut du tems de Henri VIII qui aſſujetit les étrangers à toutes les lois de l'angleterre. Pourquoi donc leur refuſer les droits des autres citoïens ? Le droit marche avec le devoir.

mais de leur ouvrir la carriere des honneurs & du Parlement, ſouvent elle verroit ſe préſenter des génies qui dégoûtés ailleurs des chaines de l'eſclavage, lui apporteroient leurs talents, leur fortune & leur expérience. La nation n'a jamais vu de bon œil des étrangers dans le conſeil du Roi. C'eſt un prejugé que conſacre le ſouvenir des maux cauſés dans cette île par les Normands, par le favori Gaveſton, par les Poitevins, par les Reines étrangeres. Mais ces circonſtances malheureuſes n'exiſtent plus; on n'a plus à craindre le même inconvénient de l'admiſſion des étrangers. En les repouſſant, on ſe nuit à ſoi-même. En craignant les Mazarins, on n'a point de Necker ---, & telle eſt la conſtitution de l'angleterre que le Mazarin qui s'y gliſſeroit n'y tiendroit pas longtems les rênes de l'adminiſtration. (*)

Une politique étroite & inhumaine a fondé autrefois la diſtinction contre laquelle je m'éleve & a créé des barrieres entre les nations. On imaginoit qu'il étoit de leur dignité, de reſter iſolées, de n'avoir aucune communication. Le ruſſe ignorant ſe croïoit deshonoré en s'éclairant avec l'Européen inſtruit. Les peuples civiliſés dédaignoient à leur tour des barbares. Delà les antipathies, les haines & des

(*) Une loi d'angleterre admet à la naturaliſation tout matelot étranger ſervant deux ans à bord de navire anglois. Pourquoi le Parlement n'étend-il pas cette loi ſur tous les étrangers qui peuvent être utiles à l'état ?

guerres cruelles & éternelles. Les Républiques ont surtout contribué à répandre ce préjugé d'isolement politique. Leur salut, suivant elles, tenoit au patriotisme, & le patriotisme à la proscription des coutumes & des mœurs étrangeres. Je ne veux point examiner ici si cette opinion étoit fondée. Mais en considérant l'état actuel des nations, je vois qu'elles sont toutes à peu-près au même degré, que la corruption politique & morale est à peu-près universelle; il n'y a donc plus de contagion à craindre; je vois que si les mœurs ont perdu par la communication (ce qui cependant n'est pas un problême bien résolu) la politique y a gagné, que les gouvernemens se sont améliorés, à mesure que la communication s'est étendue. L'ignorance a disparu; avec elle la férocité.

La commotion est donnée; il n'est plus possible d'en arrêter les effets. L'univers tend à s'éclairer; la lumiere tend à se mettre de niveau partout. Elle s'y mettra malgré les efforts des administrations; & les hommes ne feront plus qu'une famille; & il n'y aura plus de servitude à craindre, parceque tout facilitera l'émigration. Cette révolution arrivera quand on verra regner partout les mêmes usages, les mêmes mœurs, quand il n'y aura qu'une même monnoie, quand avec une même langue on pourra se faire entendre partout, quand on verra partout anéantis les anciens préjugés religieux & civils qui séparent les nations,

quand l'habitant du midi transplanté au nord, sera sûr d'y trouver des freres & de bons établissemens. Elle arrivera enfin quand le cosmopolisme aura remplacé ce ridicule patriotisme ou honneur national, mots imaginés par les despotes pour attacher leurs esclaves à leur char. A cette époque les émigrations seront continuelles ; le desir inquiet du bonheur promenera l'homme sur toute la surface du globe. A cette époque les traits particuliers des nations acheveront de s'effacer. Les caracteres nationaux se fondront ensemble, s'amalgameront, ne formeront plus qu'un seul caractere général, & ce caractere sera bon. Car les émigrans ne changent point le caractere des habitans chez lesquels ils émigrent. Ils s'y plient, s'y accoutument, s'acclimatent moralement. Leur intérêt personnel leur en fait la loi. Or le caractere d'une nation chez laquelle on émigre, ne peut être que bon. Si les malheureux se réfugient dans son sein, c'est qu'elle est heureuse ; & si elle est heureuse, il n'y a donc point chez elle tant de mendians, tant de voleurs, tant l'impôts, tant de plats courtisans, tant de fripons administrateurs. En un mot il y a moins d'abus, moins de crimes, moins de vices. Il y a plus de bonheur, par conséquent plus de vertu, & l'émigrant pour son bonheur est forcé de devenir vertueux ; il est forcé de fondre son ton, son caractere, dans le carac-

tere de la nation qu'il adopte; d'où réſulte inſenſiblement un caractere unique & général.

Les émigrations ne ceſſeront qu'au moment où il y aura partout même degré de bonheur; alors le déplacement ſeroit en pure perte. Mais juſqu'à ce moment peut-être chimérique, il ſe fera des verſemens perpétuels d'hommes d'états en états: là où l'homme ſera plus eſtimé, de plus de valeur, les individus ſe porteront en foule. Il s'établira une nouvelle ſcience, la ſcience *des changes de l'homme*, ſcience qui reglera les émigrations, par la connoiſſance certaine qu'elle donnera des païs où l'homme a plus de prix. Peut-être alors arrivera-t-il parmi les maſſes émigrantes le même effet que fait l'abondance des denrées. Leur prix tombe, elles ſont rebutées, mépriſées; elles ſe corrompent; on ne les redemande plus à la terre. De même la terre où les hommes ne ſont point en rapport avec les productions, ſe couvre bientôt de crimes, de miſere, ſe dépeuple & devient inculte.

Il n'eſt aucune puiſſance aſſez forte pour créer ou arrêter ces effets. Ils ſuivent tous une cauſe unique, une impulſion univerſelle & invariable. Le prince croit lui commander quand il la ſuit. C'eſt un enfant qui s'imagine que le torrent, qui l'entraine roule par ſes ordres. Le délire eſt bien plus grand quand il croit pouvoir lui réſiſter. C'eſt alors Xerxès qui

fait fouetter l'helleſpont, & l'helleſpont engloutit ſes vaiſſeaux.

Telle eſt la faute où tu es tombé, Prince, en croïant pouvoir arrêter les émigrations dans tes états. Si elles n'ont pas lieu, ce n'eſt pas ton réglement qui les arrête, c'eſt que tes ſujets ſont d'ailleurs contens. S'ils ſont mécontens, il ne les arrêtera pas. Je te l'ai prouvé par les faits, en examinant en général la queſtion de l'émigration. Dans ma prochaine lettre, je me propoſe de diſcuter tous les articles de ton réglement. Peut-être même paſſerai-je à l'examen de tes nouveaux réglemens qui choquent les principes que j'ai poſés plus haut.